

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement
du Collège et des Equipements
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S

**Nombre de Membres**

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

N° DCS 31 / 2023

OBJET
TABLEAU DES EFFECTIFS
Année 2024

Date de la convocation le :
04/12/2023

Délibération transmise au
représentant de l'Etat le 14/12/ 23
Liste des délibérations publiée sur le
site internet du complexe sportif de
l'Oumière le 14/12/ 23
complexe-sportif-de-loumiere.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mercredi 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.
Mmes. Soraya BERRO, Patricia PETIT, MM. Romain BERLAND, David BOSC, Ludovic LIEVRE PERROCHEAU, Sylvain NOUET.

Absente excusée : Mme Barbara DESNOYER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Assistaient à la séance : M. Gilles MIRAMBEAU, Principal adjoint du collège Le Pertuis d'Antioche - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. Monsieur David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

N° 31/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS – Année 2024

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de fixer le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

GRADE	EMPLOI	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TC * ou TNC **
Filière technique				
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – CAT C - Emploi permanent – Contractuel	Gardien	1	1	TC
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe – CAT C - Titulaire	Agent technique polyvalent	2	2	TC
technicien principal de 1 ^{ère} classe – CAT B - Emploi permanent - Contractuel (Renouvellement de contrat le 01/09/2024)	Référent technique	1	1	TNC
Filière administrative				
Rédacteur – CAT B - Emploi permanent - Contractuel (Renouvellement de contrat le 22/04/2024)	Direction	1	1	TC

1 poste de vacataire (fin de mission le 31/07/2024) – TNC 25h/mois

• TC : Temps Complet ** TNC : Temps Non Complet

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1 : **FIXE** le tableau des effectifs à compter du 01 janvier 2024, tel que susmentionné.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Le Président,
Patrick GAZEU



Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 14 décembre 2023.